

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Veuillez cliquer sur la catégorie ou sur les questions pour arriver directement à l'information désirée.

CARACTÉRISTIQUES & MODALITÉS DE L'APPEL À PROJETS

Quel type de projets peut-on soumettre et que veut-dire par « projet à effet levier » ?

Je ne suis pas prêt·e à soumettre à l'automne, est-ce que cet appel à projets est récurrent ?

Quel est le nombre maximal de pages alloué à la présentation du projet ?

J'aimerais soumettre un projet en anglais, est-ce possible et serais-je désavantagé·e ?

Mes intérêts de recherche ne cadrent pas avec la thématique de l'appel à projets, puis-je soumettre tout de même ?

Mon projet et mon équipe ne sont encore déterminés, ai-je le temps de soumettre selon l'échéancier ?

J'ai déjà été récipiendaire lors d'un appel à projets précédent, puis-je soumettre ?

Combien de projets sont financés annuellement ?

Combien de temps est alloué pour la réalisation du projet de recherche ?

Dois-je soumettre mon CV et ceux de mon équipe ?

ACCÈS À L'INFORMATION

Où trouver l'information sur les appels à projets ?

Comment puis-je être tenu·e au courant des appels à projets ?

À qui puis-je poser mes questions ?

Y a-t-il une rencontre informative sur le programme d'appel à projets ?

ÉLIGIBILITÉ

Je suis membre partenaire et j'ai une idée, puis-je soumettre un projet ?

Qui peut soumettre un projet ?

Je ne suis pas membre du RQSPAL, puis-je déposer une demande ou être co-chercheur·se sur une demande ?

Comment peut-on devenir membre régulier·ère ?

Je souhaite déposer une demande seul·e, est-ce possible ?

Je souhaite déposer une demande, mais la ou les personnes co-chercheuses impliquée·s dans le projet ayant le statut de membre régulier·ère est·sont affilié·e·s à la même université que moi, est-ce possible ?

Je n'ai pas complété le registre des membres régulier·ères FORCE du RQSPAL ou sa mise à jour, puis-je soumettre ?

Je ne suis pas sûre si mon projet est en lien avec les SPFV, comment le vérifier ?

Je suis nouvellement membre, ou je participe peu aux activités du RQSPAL, puis-je soumettre tout de même ?

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Je recherche un·e co-chercheur·se ou collaborateur·rice avec une expertise précise pour joindre mon équipe, comment puis-je identifier des personnes potentielles ?

Est-ce qu'il peut y avoir plus qu'un·e PI (Principal investigator/ chercheur·se principal·e), donc des Co-PI ?

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE & BUDGET

Quel est le budget maximal accordé dans le cadre de l'appel à projets ?

Je dépose une demande avec deux Co-PI, est-ce possible de diviser l'octroi entre nous comme nous le désirons ?

Est-ce que tous les types de dépenses sont admis dans mon budget ?

J'ai la possibilité d'obtenir d'autres sources de financement pour mon projet, est-ce possible de réaliser un montage financier ?

ANNONCE DES RÉSULTATS

Quand obtenons-nous les résultats des concours ?

Quel est le taux de succès d'obtention du financement ?

Quand débutent les octrois ?

ÉVALUATION DES PROJETS SOUMIS

Où puis-je consulter les critères d'évaluation de l'appel à projets ?

Y a-t-il un score minimal à atteindre lors de l'évaluation pour être admissible au financement ?

Pourquoi des points supplémentaires sont-ils accordés pour l'implication et la participation aux activités et comités du RQSPAL ?

Comment sont attribués les points supplémentaires liés à la participation et l'implication aux activités du RQSPAL ?

Quels éléments permettent d'accumuler des points supplémentaires d'implication et de participation aux activités et comités du RQSPAL ?

SCIENCE OUVERTE, EDI ET SANTÉ DURABLE

Pourquoi le projet soumis doit-il répondre aux objectifs de science ouverte, d'ÉDI ou de santé durable ?

Quel type de projets peut-on soumettre et que veut-dire par « projet à effet levier » ?

Les projets financés sont projets **de recherche** dits « à effet levier », c.-à-d. qui génèrent des retombées significatives par rapport à l'effort initial, tel que, par exemple, l'obtention de financements subséquents (subvention), l'engagement de nouveaux partenaires, la mise en réseau de milieux utilisateurs, l'ouverture de nouvelles pistes de recherche, le développement de méthodologies réutilisables, le développement de nouvelles pratiques ou l'influence sur les politiques publiques.

 [Retour en haut de la page](#)

Je ne suis pas prêt·e à soumettre à l'automne, est-ce que cet appel à projets est récurrent ?

Oui! Le RQSPAL tient **annuellement** cet appel à projets ! Habituellement, l'appel à projets est lancé à l'**automne** de chaque année pour un début de financement au 1^{er} avril de l'année suivante. Par le passé, des appels à projets supplémentaires ponctuels ont vu le jour, avec des partenariats bi-réseaux (ex : avec le Centre de recherche et d'intervention sur le suicide, enjeux éthiques et pratiques de fin de vie (CRISE)) ou sur un enjeu majeur (ex : Pandémie/COVID-19). Il n'est pas impossible que ce type d'appels ponctuels voient le jour.

 [Retour en haut de la page](#)

Quel est le nombre maximal de pages alloué à la présentation du projet ?

Vous avez le droit à maximum de 4 pages pour décrire votre projet. Parmi les autres documents à joindre n'étant **pas inclus** dans le 4 pages alloué, il y a :

- Le **formulaire d'application** de 5 pages (**obligatoire**; 6 questions, information pour le transfert de fonds et page de signatures)
- La **page de présentation** (*facultative*) incluant le titre et les affiliations de tous·tes les membres de l'équipe.
- Les **références bibliographiques**.
- Le **budget** (**obligatoire**) d'une page maximum.
- Les **lettres de soutien/ collaboration** (*facultative*), au nombre de 3 maximum.
- Les **annexes** (*facultatives*). Il est important de noter que les évaluateur·rices ne sont pas tenu·es de les consulter et ne sont pas pris en compte dans l'évaluation des critères.

En outre, il est **obligatoire** d'inclure au sein des 4 pages du descriptif du projet le **justificatif expliquant l'adéquation du projet** avec :

- la mission, le mandat et objectifs, pouvant inclure les axes et activités du RQSPAL, et la définition des SPFV
- la thématique Approche palliative intégrée / précoce.

 [Retour en haut de la page](#)

J'aimerais soumettre un projet en anglais, est-ce possible et serais-je désavantagé·e ?

Oui ! Bien qu'il soit préférable de soumettre les projets en français afin de faciliter l'arrimage avec les évaluateur·rices externes et que le FRQ promeut la science en français, vous pouvez soumettre les projets également en anglais, sans désavantage.

 [Retour en haut de la page](#)

Mes intérêts de recherche ne cadrent pas avec la thématique de l'appel à projets, puis-je soumettre tout de même ?

Habituellement, une thématique ou un type de projets de recherche est déterminé annuellement par le Comité scientifique. Certains types d'appels à projet visent d'identifier les **priorités en lien avec les enjeux actuels en termes de SPFV**, favoriser l'innovation et se rapprocher des milieux utilisateurs ou encore à répondre à des objectifs du programme des Réseaux thématiques du FRQ. Ainsi, il est de la responsabilité de l'équipe de recherche de démontrer en quoi le projet soumis cadre dans la thématique ou type de projets actuel, au sein des 4 pages du descriptif de projet, comme c'est souvent le cas lors d'appel à projets de d'autres organismes subventionnaires. Cette thématique (ou type de projets) est bien détaillée dans la section 1 du Guide d'information, disponible après le lancement et mis à jour annuellement.

La thématique de l'appel à projets 2025 est l'Approche palliative intégrée/ approche palliative précoce.

 [Retour en haut de la page](#)

Mon projet et mon équipe ne sont encore déterminés, ai-je le temps de soumettre selon l'échéancier ?

Oui ! À partir du lancement de l'appel à projets, vous aurez un total de **9 semaines** pour soumettre votre application. De plus, comme il s'agit d'un appel à projet **récurrent**, la **thématique est annoncée** au cours de l'**été** dans l'infolettre et les médias sociaux. Une raison de plus pour consulter notre infolettre bimensuelle ! Cette annonce précoce permet aux membres régulier·ères de débiter la composition d'une équipe de recherche et l'idéation de leur projet. Le **lancement officiel** de l'appel à projets a lieu durant l'**automne** et se fait dans l'infolettre, sur les médias sociaux et par courriel à tous·tes les membres régulier·ères. La documentation est alors rendue disponible sur le site web du RQSPAL à la section [Financement](#).

Pour l'édition 2025, l'appel à projets sera officiellement lancé le **6 octobre**. La date limite pour soumettre sera le **7 décembre** soit **9 semaines plus tard**. Consultez le document Guide d'information, après le lancement, pour en savoir plus sur les échéanciers.

 [Retour en haut de la page](#)

J'ai déjà été récipiendaire lors d'un appel à projets précédent, puis-je soumettre ?

Oui ! Même, si vous avez déjà reçu un financement de la part du RQSPAL lors de l'appel à projets 2024 ou antérieurs, vous pouvez soumettre à nouveau en 2025.

 [Retour en haut de la page](#)

Combien de projets sont financés annuellement ?

Depuis 2021, chaque édition a permis de subventionner jusqu'à **quatre projets** de recherche. Les éditions antérieures à 2021 avaient un nombre variable de projets financés. Historiquement, les taux de succès oscillent entre 33% et 100%, pour une moyenne de 58%. Vous avez donc plus d'une chance sur deux d'être financé·e!

 [Retour en haut de la page](#)

Combien de temps est alloué pour la réalisation du projet de recherche ?

Les équipes de recherche bénéficient de deux ans à partir de la date d'octroi (**1^{er} avril 2026 jusqu'au 31 mars 2028** pour l'édition 2025) pour réaliser le projet de recherche soumis. Advenant qu'une équipe ait besoin de temps

supplémentaire, une entente de prolongation peut être prise avec la direction du RQSPAL, sans financement supplémentaire.

 [Retour en haut de la page](#)

Dois-je soumettre mon CV et ceux de mon équipe ?

Non ! Les CV ne sont pas demandés ni pour les collaborateur·rices, les co-chercheur·ses ou les (Co-)PI.

 [Retour en haut de la page](#)

ACCÈS À L'INFORMATION

Où trouver l'information sur les appels à projets ?

L'information et la documentation concernant l'appel à projets (guide d'information, formulaire d'application et grille d'évaluation) se trouvent sur le [site web](#), sous l'onglet [Financement](#), et sont **disponibles après le lancement**. Vous trouverez également la documentation des appels à projets antérieurs, à titre consultatif.

Nous communiquons également ces informations via notre infolettre et les médias sociaux. Abonnez-vous et lisez bien nos infolettres bimensuelles, riche d'informations essentielles sur nos activités !

Nouveauté cette année ! Une rencontre informative sur le programme d'appel à projets a été tenue le 5 septembre dernier. Elle est disponible en différé via ce lien.

 [Retour en haut de la page](#)

Comment puis-je être tenu·e au courant des appels à projets ?

Des appels à projets sont lancés par le RQSPAL **annuellement**. Ceux-ci sont annoncés via l'infolettre, les différents médias sociaux du RQSPAL et par courriel aux membres régulier·ères. *S'il y a eu lieu, les informations concernant d'autres appels à projets ponctuels seront également diffusées via les mêmes mediums.*

Lisez-bien nos infolettres et courriels, ils sont parsemés d'informations précieuses ! Des **rappels** sont également faits à quelques reprises lors de la période de soumission.

 [Retour en haut de la page](#)

À qui puis-je poser mes questions?

Pour toute question concernant l'appel à projets, vous pouvez écrire au directeur exécutif du RQSPAL : François Tardif au francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca.

Vous pourrez également poser vos questions lors de la rencontre informative ou celle de réseautage. Les dates et modalités seront communiqués par courriel/ infolettre.

 [Retour en haut de la page](#)

Y a-t-il une rencontre informative sur le programme d'appel à projets ?

Oui – une rencontre explicative est prévue et aura lieu le 5 septembre 2025 de 13h à 13h30. Il s'agit d'une nouveauté de 2025. La date et l'inscription seront communiqués via l'infolettre et les médias sociaux.

De plus, une rencontre de réseautage suivra après le lancement. La date et la modalité de rencontre suivront et seront communiqués par courriel.

ÉLIGIBILITÉ

Je suis membre partenaire et j'ai une idée, puis-je soumettre un projet ?

Non, **seul·es** les chercheur·ses avec le statut de membre **régulier·ère** peuvent soumettre un projet en tant que **chercheur·se principal·e (PI : Principal investigator)**. Toutefois, vous pouvez vous joindre à une équipe en tant que co-chercheur·se ou collaborateur·rice. Il est à noter que seul·es les (co-) chercheur·ses principaux·ales peuvent recevoir des fonds.

Si vous avez une idée de projet de recherche, nous pouvons vous mettre en contact avec des chercheur·ses travaillant sur une thématique liée à votre idée, ou avec l'expertise désirée, grâce à notre Plateforme FORCE (*Favoriser, Optimiser la Recherche en Colligeant les Expertises*).

Qui peut soumettre un projet ?

La ou les personnes qui déposent une demande doi(ven)t **OBLIGATOIREMENT** avoir le statut de **membre régulier·ère** du RQSPAL à titre de **chercheur·se principal·e (PI: Principal investigator et Co-PI)**. Il est à noter que seul·es les (co-) chercheur·ses principaux·ales peuvent recevoir des fonds.

Toutefois, **dans la composition de l'équipe**, il peut y avoir des co-chercheur·ses et/ou collaborateur·rices. (Tous statuts de membres ou non-membres du RQSPAL).

De plus, il est exigé qu'il y ait **minimalement un·e autre membre régulier·ère, affilié·e à une université différente que le chercheur·se principal·e**, en guise de co-chercheur·se ou co-chercheur·se principal·e. Les réseaux thématiques visent à limiter la recherche en silo et à favoriser les collaborations entre chercheur·ses. Un minimum de 2 chercheur·ses membres régulier·ères dans la composition de l'équipe est donc impératif.

En résumé, les **rôles possibles** des membres de l'équipe selon le statut:

- Membre régulier·ère : Chercheur·se principal·e (PI), Co-chercheur·se principal·e (Co-PI), Co-chercheur·se ou Collaborateur·rice
- Membre partenaire : Co-chercheur·se ou collaborateur·rice
- Membre étudiant : Co-chercheur·se ou collaborateur·rice
- Membre honoraire : Co-chercheur·se ou collaborateur·rice
- Non-membre du RQSPAL : Co-chercheur·se ou collaborateur·rice

Les critères d'éligibilité sont indiqués dans la section 2 du Guide d'information de l'appel à projets, après le lancement.

Je ne suis pas membre du RQSPAL, puis-je déposer une demande ou être co-chercheur·se sur une demande ?

Non, vous ne pouvez malheureusement pas déposer de demande à titre de chercheur·se principal·e (PI) ou co-chercheur·se principal·e puisque cela est **réservé exclusivement aux membres régulier·ères**. Néanmoins, il est possible de joindre une équipe à titre de co-chercheur·se ou collaborateur·rice, même en étant non-membre. Il est à noter que seul·es les (co-) chercheur·ses principaux·ales peuvent recevoir des fonds.

Vous souhaitez devenir membre régulier·ère ? Consultez la section [ci-dessous](#).

 [Retour en haut de la page](#)

Comment peut-on devenir membre régulier·ère ?

Le processus d'application et d'acceptation pour devenir membre est très rapide (3 semaines) et peu complexe (lettre de motivation + CV à jour, tous formats acceptés). Il est possible d'appliquer entre le lancement de l'appel et la date limite de soumission, cependant, l'autorisation doit être obtenue avant la date limite de soumission. Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

 [Retour en haut de la page](#)

Je souhaite déposer une demande seul·e, est-ce possible ?

Non ! Les réseaux thématiques visent à **limiter la recherche en silo et à favoriser les collaborations** entre chercheur·ses membres. La composition de l'équipe requiert un minimum de 2 chercheur·ses membres régulier·ères affilié·es à deux universités différentes est donc impératif. La personne peut être co-chercheur·se principal·e ou co-chercheur·se.

De plus, les projets sont évalués pour **les collaborations intermembres, interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe**. Ainsi, il est souhaitable de composer une équipe avec des expertises différentes et complémentaires, des affiliations à différentes facultés/milieus, incluant des membres étudiant·es, partenaires, personnes proches aidantes/personnes touchées par les SPFV, personnes issues des milieux utilisateurs et citoyens, etc.

 [Retour en haut de la page](#)

Je souhaite déposer une demande, mais la ou les personnes co-chercheuses impliquée·s dans le projet ayant le statut de membre régulier·ère est·sont affilié·e·s à la même université que moi, est-ce possible ?

Non, il doit y avoir **minimalement un·e autre membre régulier·ère affilié·e à une université différente de la vôtre**. Cette personne peut être co-chercheur·se principale·e ou co-chercheur·se. Les réseaux thématiques FRQ visent à diversifier et à élargir les collaborations. Les projets sont ainsi évalués selon des critères de collaborations intermembres, interdisciplinaires, interinstitutionnelles et intersectorielles de l'équipe.

Non seulement est-il nécessaire que deux membres régulier·ères affilié·es à deux universités prennent part au projet de recherche, mais il est aussi souhaitable de composer une équipe avec des expertises différentes et complémentaires, des affiliations à différentes facultés/milieus, incluant des membres étudiant·es, partenaires, personnes proches aidantes/personnes touchées par les SPFV, personnes issues des milieux utilisateurs et citoyens, etc.

 [Retour en haut de la page](#)

Je n'ai pas complété le registre des membres régulier·ères FORCE du RQSPAL ou sa mise à jour, puis-je soumettre ?

Non ! Il s'agit d'un critère d'admissibilité de l'appel à projets pour les PI et Co-PI, mais également une obligation pour être membre régulier·ère du RQSPAL. Les membres en sont avisé·es par courriel lors de leur acceptation au sein du Réseau.

Ce registre est complété lors de l'adhésion au Réseau (ou lors de la création de FORCE), et une mise à jour sera demandé aux 2 ans. La dernière mise à jour remonte à 2024 - 2025.

Si vous n'êtes pas sûr·e d'avoir complété le Registre ou sa mise à jour, veuillez valider avec Joanie Le Moignan, responsable de la plateforme au joanie.lemoignan@crchudequebec.ulaval.ca. Il sera toujours temps d'être en règle d'ici la date limite de soumission.

Je ne suis pas sûre si mon projet est en lien avec les SPFV, comment le vérifier ?

La projet de recherche doit être lié aux SPFV et doivent respecter la [mission, le mandat, les objectifs et les valeurs du RQSPAL](#). Le RQSPAL adhère à la [définition large des SPFV](#) issue du consensus de l'[International Association for Hospice and Palliative Care](#) (IAHPC; Radbruch et al. 2020) est très inclusive. Nous vous invitons également à consulter le Guide d'information, disponible après le lancement, pour consulter la section 1 expliquant la thématique, ce qui vous aidera à avoir une vue d'ensemble sur les différentes possibilités de projets.

Il est de la responsabilité de l'équipe de démontrer **l'adéquation de leur projet** avec la mission, le mandat et objectifs du RQSPAL et de la définition des SPFV au sein des 4 pages du descriptif du projet. Il est possible de justifier en faisant également des liens avec les axes de recherche et les activités du RQSPAL.

Pour toute question concernant l'appel à projets et si le projet est en lien avec les SPFV, vous pouvez écrire au directeur exécutif du RQSPAL : François Tardif au francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca.

 [Retour en haut de la page](#)

Je suis nouvellement membre, ou je participe peu aux activités du RQSPAL, puis-je soumettre tout de même?

Oui ! La participation aux activités **n'est pas un critère d'admissibilité**. Il est possible de soumettre un projet sans participer ou s'impliquer dans les activités du RQSPAL. Les points **bonis (ou supplémentaires)** accordés sont d'un maximum de 10. Ces points peuvent toutefois faire une différence et permettre l'obtention du financement.

Puisque les points sont compilés à la date limite de soumission, soit le 7 décembre 2025, il est toujours possible de cumuler des points d'ici la date de soumission. À titre d'exemple, quatorze catégories permettent de cumuler des points, dont la présence à l'une des journées scientifiques du RQSPAL qui vaut 5 points. Psst ! Profitez-en pour vous inscrire à [celle de novembre 2025](#) sur la thématique de la post-aidance !

En outre, quand le projet soumis est porté par plus d'un·e PI, le pointage attribué est la moyenne des points d'implication des PI/Co-PI.

Pour en apprendre plus, voyez le Guide d'information de l'appel à projets et la Grille d'évaluation, disponibles après le lancement, ou les [questions de la FAQ](#) à ce sujet.

 [Retour en haut de la page](#)

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE RECHERCHE

Je recherche un·e co-chercheur·se ou collaborateur·rice avec une expertise précise pour joindre mon équipe, comment puis-je identifier des personnes potentielles ?

Une rencontre de réseautage est prévue entre les membres régulier·ères après le lancement officiel de l'appel à projets. Lors de cette rencontre, un espace sera laissé afin que les membres discutent de leurs besoins. La date et la modalité de rencontre seront communiqués ultérieurement. Surveillez vos courriels pour l'annonce de sa tenue.

Il est possible de nous écrire pour que nous identifions, à l'aide de la plateforme de ressources communes FORCE, des membres régulier·ères ayant des expertises que vous recherchez. Cette option permet par ailleurs de trouver des membres qui ne seraient pas en mesure de prendre part à la rencontre réseautage.

Il suffit d'écrire à Joanie Le Moignan, responsable de la plateforme au sein de l'équipe exécutive à Joanie.LeMoignan@crchudequebec.ulaval.ca.

 Retour en haut de la page

Est-ce qu'il peut y avoir plus qu'un·e PI (Principal investigator/ chercheur·se principal·e), donc des Co-PI ?

Oui! Un **maximum de 3 Co-PI** (Co-Principal investigator) est permis. Cependant, le nombre de co-chercheur·se ou collaborateur·rices est illimité.

 Retour en haut de la page

ENVELOPPE BUDGÉTAIRE & BUDGET

Quel est le budget maximal accordé dans le cadre de l'appel à projets ?

Un maximum de 30 000\$ peut être octroyé à un projet de recherche. Un supplément de 3000\$ par projet est disponible pour une publication en libre accès découlant des résultats du projet financé. L'enveloppe budgétaire total pour 2025 est de 120 000\$ (+ supplément 12 000 pour la publication en libre accès) permettant ainsi de financer jusqu'à 4 projets.

Il est à noter que tous projets financés par le RQSPAL doivent **respecter la Politique de diffusion en libre accès du FRQ**, disponible [ici](#).

 Retour en haut de la page

Je dépose une demande avec deux Co-PI, est-ce possible de diviser l'octroi entre nous comme nous le désirons ?

Oui ! La répartition est à la guise des équipes qui appliquent. Néanmoins, **seul·es les PI et Co-PI** peuvent recevoir des sommes de l'octroi du RQSPAL. Le nombre maximal de Co-PI est au nombre de 3.

 Retour en haut de la page

Est-ce que tous les types de dépenses sont admis dans mon budget?

Non ! Les dépenses doivent être des dépenses admissibles déterminées par le FRQ. De plus, certaines restrictions ont été spécifiquement déterminées par le Comité scientifique du RQSPAL. Consultez la section 6.2 du Guide d'information de l'appel à projets, disponible après le lancement, pour en savoir plus.

 Retour en haut de la page

J'ai la possibilité d'obtenir d'autres sources de financement pour mon projet, est-ce possible de réaliser un montage financier ?

Oui ! Toutefois, la non-obtention des autres sources de financement ne doit pas nuire à la faisabilité du projet déposé.

ANNONCE DES RÉSULTATS

Quand obtenons-nous les résultats des concours ?

L'annonce est variable d'une année à l'autre, mais nous tentons de faire le processus d'évaluation rapidement. Pour l'édition 2025, les **résultats seront annoncés le 13 février 2026**, soit près de 10 semaines après la date limite de soumission, mais l'**octroi** du financement de recherche débutera seulement le **1^{er} avril 2026**.

Quel est le taux de succès d'obtention du financement ?

Un total de quatre projets/appel a été financé dans les quatre appels précédents. Les autres éditions antérieures avaient un nombre variable de projets financés. Historiquement, les taux de succès oscillent entre 33% et 100%, pour une moyenne de 58%). Vous avez donc plus qu'une chance sur deux d'être financé!

Quand débutent les octrois ?

Le financement est octroyé à partir du **1^{er} avril 2026**, soit près de 7 semaines après l'annonce des récipiendaires.

ÉVALUATION DES PROJETS SOUMIS

Où puis-je consulter les critères d'évaluation de l'appel à projets ?

Les critères d'évaluation, de même que la pondération associée, se retrouve à la section 4 du Guide d'information, disponible après le lancement. Il est également possible de consulter la Grille d'évaluation, disponible après le lancement, qui sera complétée par les évaluateur·rices dans la section [Financement](#) du site web. En outre, vous trouverez la description du processus de validation et d'évaluation à la section 3 dans le Guide d'information, après le lancement.

Y a-t-il un score minimal à atteindre lors de l'évaluation pour être admissible au financement?

Oui ! Il faut atteindre un score minimal de 75 points par la moyenne des évaluations.

Pourquoi des points supplémentaires sont-ils accordés pour l'implication et la participation aux activités et comités du RQSPAL ?

La pertinence et la force de notre Réseau résultent notamment de l'implication et de la participation des membres aux activités et dans les différents comités. Nous estimons que c'est par celles-ci que les points de vue sur les SPFV se diversifient et que les expertises se maillent.

Par ces points supplémentaires, nous désirons inciter nos membres à s'impliquer et à participer aux activités du RQSPAL.

 [Retour en haut de la page](#)

Comment sont attribués les points supplémentaires liés à la participation et l'implication aux activités du RQSPAL ?

Les activités et implications du PI ou des PI/Co-PI des deux années précédant la date finale de soumission sont détaillées à la page 6 de la Grille d'évaluation, disponible après le lancement. Quand le projet soumis est porté par plus d'un PI/Co-PI, le pointage attribué est la **moyenne des points d'implication** des PI/Co-PI.

Un **maximum de 10 points** peut être accumulé par équipe de recherche. *Il n'est pas possible de dépasser ce compte, même si la participation et l'implication des PI et Co-PI est plus grande.*

À la suite du dépôt des projets, cette section est évaluée par l'équipe exécutive du RQSPAL, qui comptabilise le pointage de chacune des activités inscrites. La valeur de chaque activité et implication est préétablie et présentée à la page 6 de la Grille d'évaluation, disponible après le lancement, et dans la « question de FAQ » [suivante](#). Ces points bonis s'additionnent à la moyenne des scores obtenus lors des évaluations de la qualité du projet.

Hypothétiquement, un projet ayant obtenu une note de 88/100 lors de l'évaluation de la qualité pourrait obtenir une note globale de 98/100.

Psstt ! Profitez-en pour vous inscrire à la [Journée scientifique annuelle de novembre 2025](#) sur la thématique de la post-aidance pour obtenir 5 points !

 [Retour en haut de la page](#)

Quels éléments permettent d'accumuler des points supplémentaires d'implication et de participation aux activités et comités du RQSPAL ?

Quatorze catégories permettent de cumuler des points ! Une grille des points accordés aux activités et implications est présentée à la p.6 de la Grille d'évaluation, disponible après le lancement. Nous la reproduisons ici pour vous.

Psstt ! Profitez-en pour vous inscrire à la [Journée scientifique annuelle de novembre 2025](#) sur la thématique de la post-aidance pour obtenir 5 points !

Activités selon leur nombre de points de participation
Membre d'un Comité (scientifique et de direction) 10 points
Responsable d'axe ou de plateformes 10 points
Présence à l'une des Journées scientifiques 5 points
Conférencier·ère à l'une des Journées scientifiques 7 points
Conférencier·ère à une conférence mensuelle 5 points
Membre d'un Comité de travail / Groupe de travail / Comité organisateur / Collectif pour les axes ou les plateformes 3 points
Évaluateur·rice pour un appel à projets du RQSPAL 10 points

Évaluateur · rice pour des résumés pour une journée scientifique du RQSPAL 5 points
Membre d'un comité de sélection pour le RQSPAL 3 points
Présence à l'Assemblée Générale Annuelle – AGA 2 points
Présence à la Retraite & Réseautage 5 points
Présence aux conférences mensuelles (10/an) 1 point/ conférence
Présence à un atelier de formation 1 point / atelier
Participation à des rencontres d'axes 1 point
Participation à des projets d'axes/plateforme de ressources communes 2 points
Participation au Balado du Comité étudiant 2 points
Participation à une fiche Histoires de chercheur · ses du Comité étudiant 2 points

 [Retour en haut de la page](#)

SCIENCE OUVERTE, EDI ET SANTÉ DURABLE

Pourquoi le projet soumis doit-il répondre aux objectifs de science ouverte, d'ÉDI ou de santé durable ?

Le RQSPAL souscrit, en tant qu'organisation financée par le FRQ, à ces objectifs. Ceux-ci sont d'ailleurs inscrits dans la vision et les objectifs du Réseau.

Ces objectifs sont également des visées du programme des réseaux thématiques du FRQ, lequel subventionne les activités du RQSPAL. Les réseaux thématiques du FRQ doivent produire un rapport d'accomplissement annuel et démontrer comment la subvention allouée a contribué à ces objectifs.

Ces différentes sections, dans l'appel à projets, sont primordiales pour la reddition de compte au FRQ.

 [Retour en haut de la page](#)

Si vous avez des questions supplémentaires, veuillez les envoyer à francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca. Nous vous répondrons avec plaisir et vos questions pourront bonifier la FAQ.